

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VAUCELLES

Le Clos du Haras

Permis d'aménager n° PA n° 014 728 25 00001 accordé le 04/08/25

LOT n°

21

Superficie totale : 415 m²

Cadastre : section B n° 413p21

Surface de plancher : 250 m²

**PLAN DE VENTE
PROVISOIRE**



COORDONNÉES INTERVENANTS

MAÎTRE D'ŒUVRE
VESTAM Allée des Cindais ZI Portes de la Suisse Normande 14 320 SAINT ANDRE SUR ORNE



MAÎTRISE D'ŒUVRE - VRD
TECAM 37 Rue des Compagnons 14000 CAEN Tél : 02 31 53 39 10 Mail : agence.caen@tecam.fr



**Cabinet MGEX
Géomètre-Expert**

140 Rue Philippe Livry Level - Quartier Koenig
14760 Bretteville sur Odon
Téléphone : 02 31 29 89 08
mesenge@cabinet-mgex.fr
www.cabinet-mgex.fr

Date : 30/09/2025 par JCM | Dossier n° 240191 | 240191.dwg

DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR

Loi S.R.U

**Commune de VAUCELLES
Section B n° 413p21**

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

LOTISSEMENT : "Le Clos du Haras"

LOT n° : 21 **SURFACE S= 415 m²** **SURFACE PLANCHER S= 250 m²**

- résulte du bornage **EFFECTUÉ AVANT TRAVAUX** le
 - Contrôle du bornage effectué le
 - résulte du bornage **EFFECTUÉ APRÈS TRAVAUX** le

DESCRIPTIF DU BIEN VENDU

Le plan de vente du lot indique :

En limite Nord : 2147m en bordure de la parcelle B.413p20 (LOT 20)

En limite Ouest : 19.32m en bordure de la parcelle B. 11020 (EST 20).

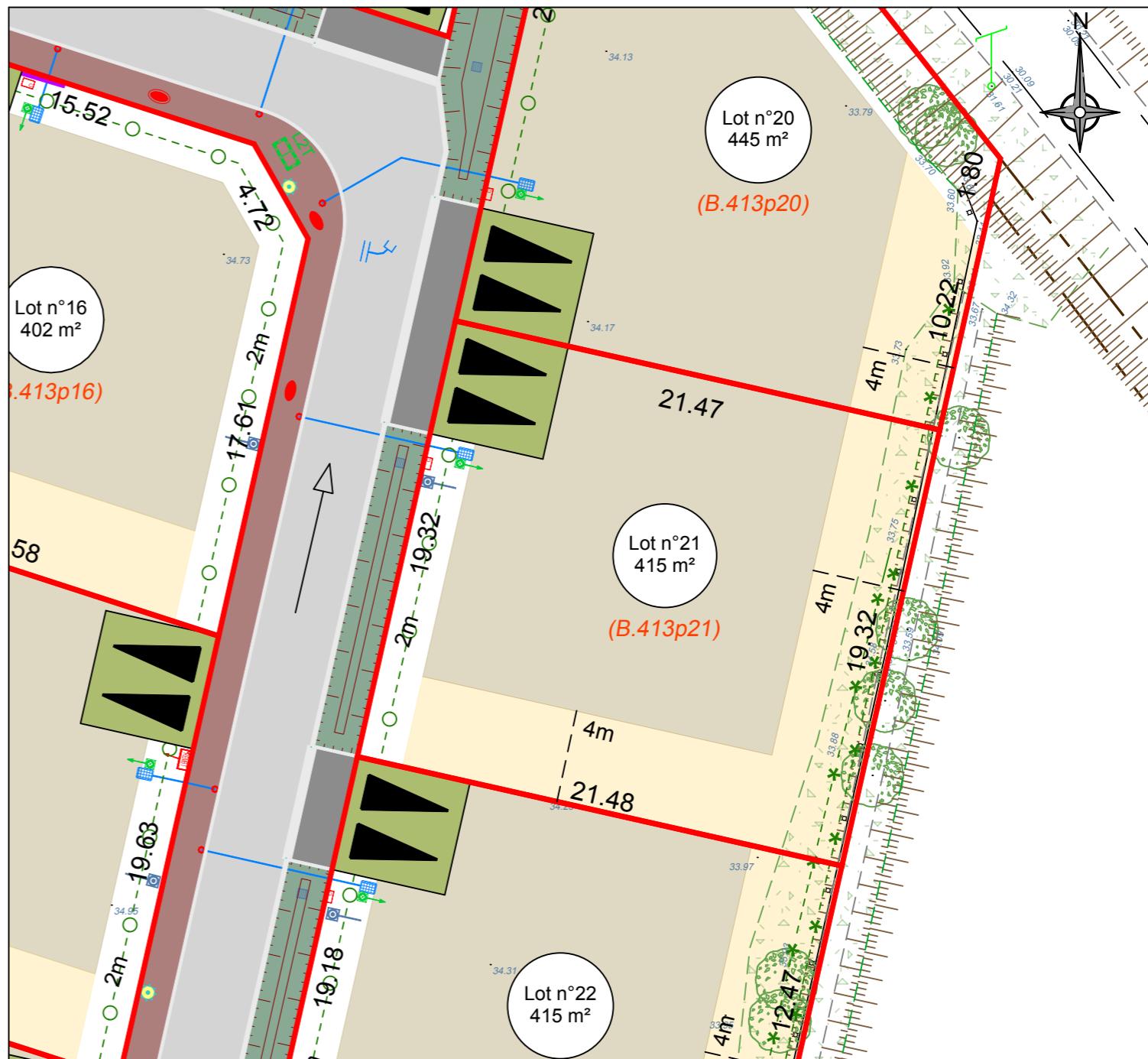
En limite Sud : 2148m en bordure de la parcelle B 413p22 (LOT 2)

En limite Sud : 21.46m en bordure de la parcelle B.41sp2

Dressé le 1er Octobre 2025 par

Monsieur Jean-Charles MESENGE
Géomètre-Expert à RPETTEVILLE SUR ODON

Signature



Echelle : 1/250

LEGENDE PARCEL | AIRE ET SERVITUDE

- | | |
|-------|--|
| | Application cadastrale |
| | Périmètre des lots |
| | Zone inconstructible |
| | Zone constructible principale |
| | Zone constructible secondaire |
| 25.18 | Cote parcellaire (en mètres) |
| | Lot n°1
419 m ² |
| | Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes |
| | Emplacement indicatif des places de stationnement non closes |
| | En cours de construction |

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des lampadaires pourront varier.

-  Chaussées en enrobé
 -    Trottoirs en enrobé
 -   Noue
 -   Espaces verts
 -  Dalles de béton enherbés
 -  Bassin
 -  Mélange terre pierre enherbé
 -  Candéladres
 - 25.26** Cote terrain naturel avant travaux
 -  Haie bocagère plantée par l'aménageur
 -  Haie libre champêtre à planter

LEGENDE BRANCHEMENTS

LEGENDE BRANCHEMENT

La localisation des réseaux et des branchements est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

- [] Regard Eaux Usées
 - [] Regard Eaux Pluviales
 - ← [] Regard Télécom
 - [c] Coffret électrique
 - [] Citerneau eau potable

Rattachement:
Méthode GNSS
Planimétrie : système RGF93 - CC4
Altimétrie : système NGF/IGN69

Caractéristiques de la surface réelle :

La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain entre limites réelles, c'est à dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales. Seules les limites réelles ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.

Nota :

- la localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finitions.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de découpage ou de remblaiement.
- Levé topographique en octobre 2024